

Communauté de Communes des Baronnies en Drôme Provençale
Procès-verbal de la Séance du Conseil communautaire du 22 Septembre 2020
Salle des Fêtes « LA PALUN » à Buis les Baronnies

Ordre du jour du Conseil communautaire du 22 Septembre 2020

Administration Générale

- 105- 2020 Approbation du procès-verbal de la séance du 28 juillet 2020
106- 2020 Commande carte carburant la station-service Utile de Rémuzat

Finances

- 107-2020 Budget général : décision modificative n°2
108-2020 BUDGET SPANC : Décision modificative n°1

Ressources Humaines

- 109-2020 Renouvellement de la Convention Assistante Retraite CNRACL avec le Centre de Gestion de la Drôme
110-2020 Création d'un poste non permanent à temps complet de chargé(e) de la gestion budgétaire et financière
111-2020 Renouvellement du poste non permanent d'animateur socio-éducatif à temps complet
112-2020 Désignation d'un délégué élu au sein du Comité National d'Action Sociale pour le personnel des collectivités territoriales (CNAS)
113-2020 Création d'un poste permanent d'Ingénieur territorial (Cat.A) à temps complet au sein des Services Techniques
114-2020 Mise à jour du RIFSEEP

Mutualisation

- 115-2020 DECI : Convention cadre définissant les missions de la CCBDP et des communes durant la mise en œuvre des marchés
116-2020 Signature du marché de prestations intellectuelles pour l'accompagnement de la CCBDP dans le cadre du rôle de coordination et de suivi des études communales DECI réalisées dans le cadre d'un groupement de commande.

Administration Générale

- 117-2020 Demande globale des subventions pour la réhabilitation du bâtiment et bureaux de la CCBDP à Buis-les-Baronnies

Activités Pleine Nature

- 118-2020 Convention avec le Syndicat Mixte du Parc naturel régional des Baronnies provençales pour l'achat, l'entretien et l'exploitation d'éco-compteurs sur la voie douce « Au fil de l'Eygues »

Economie

- 119-2020 Attribution d'une subvention à l'association Solidarité paysans Drôme Ardèche

Associations

- 120- 2020 Attribution de subventions aux associations

Déchets

- 121-2020 Convention d'optimisation de la collectes, transfert et traitement des déchets ménagers sur le bassin de vie « la Motte-Chalancon – Rémuzat »

Voirie

- 122-2020 Convention de fond de concours avec la commune de Nyons pour les travaux de voirie 2020

Jeunesse

- 123-2020 Renouvellement d'une convention de partenariat « animation jeunesse de proximité » avec le Département de la Drôme pour les années 2020 à 2021
- 124-2020 Demande de subvention au Département de la Drôme dans le cadre de la politique jeunesse au titre de l'année 2021
- 125-2020 Demande de subvention au Département de la Drôme dans le cadre de la prévention spécialisée au titre de l'année 2021

Etaient présents :

Conseillers communautaires avec voix délibératives :

L. AICARDI- S. ALLAIS – A. AMOURDEDIEU – M. BALDUCHI – F. BARBANSON – C. BAS – M. BERGER-SABATIER – S. BERNARD – J. BOMPARD – M. BOMPARD – M. BONNEFOY – G. BONTOUX – M. BOTTINI - A. BOULET – P. CAHN – C. CARRERE – C. CHAMBON – L. CHAREYRE – D. CHARRASSE – P. CIRER-METHEL – A. AUGUSTIN – R. CLEMENT – P. COMBES – D. CONIL – C. CORNILLAC – T. DAYRE – S. DECONINCK – JL. DESSLAES – E. DIACONO – A. DONZE – S. DUPOUX – L. ESTEVE – A. FAREL – J. FERNANDES – N. GATALETA – A. FRACHINOUS – J. GARCIA – S. GARNERO – JL. GREGOIRE – M. GREGOIRE – Y. GRONCHI – F. GROSS – J. HAÏM – M. HAMARD – A. LABROT – JM. LAGET – P. LANTHEAUME – MC. LAURENT – P. LEDESERT – P. LEDOUX – N. MACIPE – JJ. MONPEYSSSEN – A. NICOLAS – J. NIVON – R. PEYRON – G. PEZ – JC. PICHON – M. QUARLIN – N. RANCON – E. RICHARD – D. ROUSSELLE – C. ROUSSIN – S. ROUSTAN – C. RUYSSCHAERT – O. SALIN – C. SOMAGLINO – I. TEISSEYRE – C. TEULADE – C. THIRIOT – M. TREMORI – G. TRUPHEMUS – R. VIARSAC.

Conseillers suppléants : G. BOREL -G. NELH.

Assistaient également à ce conseil communautaire :

Mme Christine BONNARD, Sous-Préfète - Arrondissement de Nyons et M. Alain GALLU, Président du SYPP et Maire de Pierrelatte

M. le Président remercie l'ensemble des conseillers de leurs présences, constate la présence de 72 conseillers dont 80 voix délibératives, le quorum est atteint, l'assemblée peut délibérer valablement.

Avant de présenter l'ordre du jour de ce conseil, M. Le Président prend la parole pour rendre hommage à Jean MONPEYSSSEN et s'exprime en ce sens :

Après une carrière dynamique et bien remplie qui le mena jusqu'à la Trésorerie de Nyons où il y prit sa retraite, il s'engagea en politique, devint Conseiller Général de la Drôme, puis Maire de Nyons de 1989 à 1995. Il fit réaliser quelques grands travaux, tels, la Mairie de Nyons, la Médiathèque, la Salle des Sports...

M. Le Président invite les conseillers à faire une minute de silence en hommage à M. Jean MONPEYSSSEN.

Administration Générale - Finances - Ressources Humaines - Communication - Mutualisation

Rapporteuse : Nadia MACIPE

105 - 2020 Approbation du procès-verbal de la séance du 28 juillet 2020

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré,

APPROUVE le procès-verbal de la séance du 28 juillet 2020

Décision adoptée à 80 Voix POUR

Administration Générale

106 - 2020 Commande carte carburant la station-service Utile de Rémuzat

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré

APPROUVE la commande d'une carte carburant pour la station-service Utile de Rémuzat ;

AUTORISE le Président à signer tous les documents relatifs à la commande de cette carte ;

Décision adoptée à 80 Voix POUR

Finances

107 - 2020 Budget général : décision modificative n°2

Considérant l'évolution des dépenses,

Il convient à ce jour, d'apporter les ajustements budgétaires suivants :

1-Voirie : conventions concordantes - année 2020

2-Déchets : acquisition d'un smartphone et de l'application ADMOBILE

3-La petite enfance : acquisition de tablettes et des modules TACTILO et POCKETO

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré

APPROUVE la décision modificative suivante à intervenir sur le budget général :

Section d'investissement :

Dépense :

Opération 221 fonction 822 : + 77 772.00 €

Article 2051 fonction 421 : - 452.00 €

Article 2051 fonction 64 : - 904.00 €

Article 2135 fonction 421 : - 724.00 €

Article 2181 fonction 64 : - 258.00 €

Article 2183 fonction 812 : - 1 512.00 €

Recette :

Article 10222 fonction 822 : + 12 756.00 €

Article 13241 fonction 822 : + 65 016.00 €

Chapitre 231 fonction 64 :	-	958.00 €		
Article 2188 fonction 812 :	-	600.00 €		
Article 2051 fonction 812 :	+	2 112.00 €		
Article 2183 fonction 421 :	+	1 176.00 €		
Article 2183 fonction 64 :	+	<u>2 120.00 €</u>		_____
Total :		77 772.00 €	Total	77 772.00 €

Décision adoptée à 80 Voix POUR

Finances

108 - 2020 BUDGET SPANC : Décision modificative n°1

Sur la section d'investissement :

Une anomalie a été détectée lors de l'intégration dans HELIOS de la maquette budgétaire du SPANC au titre du BP 2020. En effet, l'état des restes à réaliser de 2019 n'a pas été reporté sur la maquette budgétaire du BP 2020.

Il y a donc lieu de régulariser la situation en augmentant les crédits de l'article 10222 « FCTVA » de 434.25 €.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré

APPROUVE la décision modificative suivante à intervenir sur le budget annexe SPANC :

Section d'investissement

Article 10222 : + 434.25 €

Décision adoptée à 80 Voix POUR

Ressources Humaines

109 - 2020 Renouvellement de la Convention Assistante Retraite CNRACL avec le Centre de Gestion de la Drôme

Le Président propose aux conseillers communautaires que cette convention envoyée par le Centre de Gestion de la Drôme soit conclue pour la période du 1^{er} janvier 2020 au 31 décembre 2022 et d'accepter les tarifs du CDG 26 pour la réalisation totale des dossiers retraite CNARCL.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré

APPROUVE la convention d'assistance retraite CNRACL avec le Centre de Gestion de la Drôme en excluant l'accueil personnalisé retraite (APR) proposé.

DECIDE de retenir l'option de la réalisation totale sur les processus matérialisés ou dématérialisés et actes transmis à la CNRACL ainsi que les valeurs unitaires proposés selon les actes réalisés dans le tableau ci-dessus.

AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant à signer tous les documents relatifs à cette délibération.

Décision adoptée à 80 Voix POUR

Ressources Humaines

110 - 2020 Création d'un poste non permanent à temps complet de chargé(e) de la gestion budgétaire et financière

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré,

DECIDE de créer le poste non permanent de chargé(e) de la gestion budgétaire et financière à temps complet (35h00), à compter du 5 octobre 2020 jusqu'au 5 octobre 2023 inclus.
L'agent sera placé sous l'autorité directe du Directeur Général des Services.

PRECISE que la durée hebdomadaire de l'agent sera de 35h00.

FIXE la rémunération à 18.47€ de l'heure, soit 2 801.34€ brut.

INSCRIT au budget les crédits nécessaires.

AUTORISE le Président à signer tous les documents relatifs à cette délibération.

Décision adoptée à 80 Voix POUR

Ressources Humaines

111 - 2020 Renouvellement du poste non permanent d'animateur socio-éducatif à temps complet

Il est donc proposé au conseil communautaire de renouveler le poste non permanent d'animateur socio-éducatif pour une durée d'un an, à temps complet (35h00) annualisé pour exercer les fonctions d'animateur socio-éducatif.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré,

DECIDE de renouveler le poste non permanent d'animateur socio-éducatif à temps complet (35h00), à compter du 1^{er} janvier 2021 et ce jusqu'au 31 décembre 2023 inclus.

L'agent sera placé sous l'autorité du Responsable du service Enfance Jeunesse.

PRECISE que la durée hebdomadaire de l'agent sera de 35h00.

FIXE la rémunération sur l'échelle des Assistants socio-éducatifs

INSCRIT au budget les crédits nécessaires.

AUTORISE le Président à signer tous les documents relatifs à cette délibération.

Décision adoptée à 80 Voix POUR

Ressources Humaines

112 - 2020 Désignation d'un délégué élu au sein du Comité National d'Action Sociale pour le personnel des collectivités territoriales (CNAS)

Suite au renouvellement de l'organe délibérant le 15 juillet 2020, il convient de désigner un délégué élu qui participera notamment à l'Assemblée départementale annuelle du CNAS.

Il est proposé à l'organe délibérant de désigner à nouveau Madame Nadia MACIPE déléguée élue au sein du CNAS.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré,

DESIGNE Madame Nadia MACIPE, membre de l'organe délibérant, en qualité de déléguée élue pour la durée de son mandat.

Décision adoptée à 80 Voix POUR

Ressources Humaines

113 - 2020 Création d'un poste permanent d'Ingénieur territorial (Cat.A) à temps complet au sein des Services Techniques

Il est donc proposé au conseil communautaire de créer un poste permanent à temps complet d'Ingénieur territorial (Catégorie A) pour exercer les fonctions de Directeur des Services Techniques, et ce à compter du 1^{er} janvier 2021.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré,

DECIDE de créer un poste permanent relevant du cadre d'emploi des Ingénieurs territoriaux (Catégorie A), à temps complet à compter du 1^{er} janvier 2021.

PRECISE que la durée de l'emploi est de 35h00 par semaine.

FIXE sa rémunération sur l'échelle des Ingénieurs territoriaux.

AUTORISE le Président a signé tous les documents relatifs à cette rémunération.

Décision adoptée à 80 Voix POUR

Ressources Humaines

114 - 2020 Mise à jour du RIFSEEP

Il est donc proposé au Conseil Communautaire de valider les modifications apportées sur le dispositif de régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP) pour l'ensemble des cadres d'emplois de la collectivité (document annexé à la présente délibération).

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré,

VALIDE les modifications apportées au dispositif RIFSEEP pour l'ensemble des cadres d'emplois concernés dans la collectivité.

ADOpte le document de mise à jour annexé à la présente délibération.

PRECISE que les crédits nécessaires à l'application du RIFSEEP seront inscrits au budget de la collectivité.

AUTORISE le Président à signer tous les documents relatifs à cette délibération.

Décision adoptée à : 80 Voix POUR

Mutualisation

115 - 2020 DECI : Convention cadre définissant les missions de la CCBDP et des communes durant la mise en œuvre des marchés

Il est proposé au conseil de valider les termes de cette convention et d'autoriser le Président à la signer.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré,

VALIDE les termes de la convention cadre entre la CCBDP et les 31 communes ayant adhéré au groupement de commande mutualisé DECI, dans le cadre de l'objet pré cité.

AUTORISE le Président à signer tous les documents relatifs à cette délibération.

Décision adoptée à : 80 Voix POUR

Mutualisation

116 - 2020

Signature du marché de prestations intellectuelles pour l'accompagnement de la CCBDP dans le cadre du rôle de coordination et de suivi des études communales DECI réalisées dans le cadre d'un groupement de commande.

Il est proposé d'autoriser le Président à signer et à notifier le marché à la SAS CEREG TERRITOIRES pour les missions commandées par la CCBDP correspondants aux montants suivants :

Lot 1 : 3 713.50 euros HT Lot 2 : 3 713.50 euros HT

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré,

PREND ACTE de la décision de la CAO d'attribuer le marché au cabinet « SAS CEREG TERRITOIRES » pour le lot 1 (126 258,25 euros H.T) et le lot 2 (78 193,25 euros HT) sur la base des informations mentionnées dans le rapport d'analyse des offres,

VALIDE la proposition de la CAO de classer l'offre du candidat Riscrises comme irrégulière, sur la base des informations mentionnées dans le rapport d'analyse des candidatures,

ACCEPTTE la proposition de la SAS CEREG TERRITOIRES conformément au rapport d'analyse présenté à la Commission d'Appel d'Offre pour les missions commandées par la CCBDP.

Lot 1 : 3 713.50 euros HT

Lot 2 : 3 713.50 euros HT

AUTORISE le Président à notifier le marché de la CCBDP à l'attributaire et à signer tous les documents relatifs à cette délibération.

Décision adoptée à : 80 Voix POUR

Administration Générale

117 - 2020 Demande globale des subventions pour la réhabilitation du bâtiment et bureaux de la CCBDP à Buis-les-Baronnies

**Délibération n°117-2020
Demande globale des subventions pour la réhabilitation
du bâtiment et bureaux de la CCBDP à Buis-les-Baronnies**

Présentation du Président

Je vais vous présenter la genèse et les éléments du dossier qui vont aboutir en synthèse à la délibération qui vous est présentée pour les demandes de subventions aux différents financeurs et partenaires.

En effet, Madame la Sous-Préfète nous a fait part, comme nous avons pu vous le transmettre par mail le 2 septembre dernier, des possibilités d'abondement exceptionnel de la dotation de soutien à l'investissement local (DSIL) avec les spécificités des demandes surtout en termes de date de dépôt des dossiers et démarrage des travaux.

Elle nous a indiqué que c'était peut-être le bon moment et la bonne opportunité pour présenter notre dossier « bâtiment annexe » à Buis-les-Baronnies.

Je rappelle à ceux, élus depuis 2017, et informe les nouveaux élus, que depuis la fusion, la réflexion est entreprise sur ce bâtiment et qu'en 2018, l'imputation budgétaire du projet a été présentée au DOB, puis votée au budget, et ce, sur la base de 750 000 € HT.

Sur le budget 2019, nous avons budgétisé et voté les différentes missions d'expertises et d'études, qui ont d'ailleurs été reconduites en 2020, dans le cadre du vote du budget très particulier de cette année.

La Commission permanente a étudié, réfléchi et mûri les différentes possibilités avec les multiples partenaires en toute responsabilité et objectivité.

Depuis toujours, en tant que Directeur de cave, unions et autres structures coopératives viticoles ainsi que comme élu et Président de Communauté, j'ai toujours raisonné et agi sur les mêmes valeurs fondamentales.

En premier lieu, il s'agit de respecter les valeurs des biens patrimoniaux et en assurer la gestion, la pérennité avec sagesse et responsabilité.

Il y a des Hommes qui ont œuvré, pris des initiatives mesurées et raisonnées, qui ont donné lieu à des projets que nous nous devons de poursuivre, d'assurer et d'assumer avec respect pour préserver en toute humilité cet héritage patrimonial.

C'est ainsi, que les membres du CIR (Centre d'Information et de Rencontre) de Buis-les-Baronnies en 1979, à l'unanimité, a donné pouvoir aux membres du conseil d'administration : M. Maurice COLLET, Président, M. BASTET, Vice-Président, M. André MEFFRE, Secrétaire, M. Jean-Guy ARNAUD, Secrétaire-adjoint et M. René JOUVE, Trésorier pour acquérir ce tènement immobilier, lieu-dit « Les Jardins » boulevard Aristide Briand.

Les membres de l'association étaient donc initialement le SIVOM, la Chambre d'Agriculture, la Chambre des Métiers, la Chambre de Commerce et d'Industrie et le Syndicat d'Aménagement des Baronnies dit « SAB ».

La Communauté de communes du Pays de Buis, à sa création, a pris la suite en lieu et place du SIVOM et le SAB, lui, a été amené à se dissoudre mais il est demeuré un lieu de permanence des organismes consulaires.

En conséquence en décembre 2009, le CIR a cédé à la Communauté de communes du Pays de Buis, représenté par son Vice-Président M. Jean-Pierre BUIX, maire de Buis les Baronnies, le dit tènement et bien entendu, au moment de la fusion, est devenue propriété de la nouvelle Communauté des Baronnies en Drôme Provençale.

Ce patrimoine, transmis par ces Hommes, il est de notre responsabilité collective en tant que propriétaire de le gérer en bon père de famille.

Bien entendu, nous sommes conscients que nous sommes garants de la bonne gestion des deniers publics. C'est l'essence même de notre engagement d'élus et de la confiance qui nous ait témoignée depuis des années. Notre engagement est de veiller à l'honorer et de la préserver.

En second lieu, en tant que Maires ou Président de l'intercommunalité, nous sommes entièrement soumis aux obligations figurant dans le code du travail. Le Président est assimilé à un chef d'établissement et supporte donc toutes les obligations en la matière. Il est de notre devoir de prendre toutes mesures destinées à garantir et à préserver la santé, la sécurité et les conditions de travail de nos salariés.

J'ai toujours veillé à exercer ces responsabilités de façon raisonnée et raisonnable.

C'est ainsi que parallèlement aux demandes de subventions nous allons faire réaliser les expertises concernant la charpente, les couvertures et les dallages.

Le projet de réhabilitation de ce bâtiment est pensé d'une part en termes de sécurité, de transition énergétique, rénovation thermique et acoustique et fonctionnelle mais surtout, en tant que bâtiment public, en termes d'accessibilité (personnels, élus, citoyens).

En dernier lieu, nous avons apprécié et jugé, lors des travaux de fusion, qu'il serait indispensable à l'éclairage de la superficie de notre territoire : 1 095 km² et des 67 communes qui le composent, d'avoir une position avancée pour le Pays de Buis et les Hautes Baronnies.

J'ai d'ailleurs rappelé précédemment que nous avons déjà inscrit et voté ce projet au budget 2018. Mais la Commission permanente a mûri, réfléchi et travaillé le dossier pour en optimiser sa mise en œuvre et son financement.

En outre, la crise COVID-19 nous a également montré les impacts d'une telle situation sur notre organisation et notre fonctionnement en termes de matériel de visioconférence, de gestion et de relations avec les élus, mais également pour un certain nombre de nos services.

Il est donc apparu encore plus nécessaire de modifier notre organisation afin d'œuvrer et de garantir professionnellement l'exercice de nos compétences, tout comme la gestion majeure de la problématique de mobilité pour les différents organes de gouvernance de notre collectivité.

Ces locaux permettraient, par exemple, d'avoir la capacité de gérer nos commissions en bi-pôles simultanés : d'une part au siège de Nyons et d'autre part dans ce bâtiment annexe. Ceci améliorerait avec réalisme les possibilités des uns et des autres de participer aux différentes commissions et Bureaux.

Mesdames, Messieurs les élus, telle est la genèse de ce projet sur la base de trois points fondamentaux et nous vous demandons donc par cette délibération, en premier lieu, de présenter et de travailler avec les différents partenaires : Etat et autres pour en concrétiser les potentialités de financement en toute objectivité et responsabilité.

Merci.

Le Président,
Thierry DAYRE

Le coût des travaux est estimé à 502 000 € HT de travaux et 68 000 € HT de coût d'honoraires (MO , CSPS etc).

La demande de financement porte le plan de financement suivant :

Nature des travaux	Montants HT	Le plan de financement prévisionnel	
Gros œuvre	145 000,00 €	Etat (DETR 2020)	125 000 €
Charpentes couverture	90 000,00 €	Etat (DSIL2020)	125 000 €
Cloisons – Doublage – Peinture	63 000,00 €	Conseil Départemental (2020)	114 000 €
Ascenseur	26 000,00 €		
Carrelage - revêtement sol	15 000,00 €	CCBDP	
Menuiseries intérieures / extérieures	68 000,00 €	Emprunt	120 000 €
Sanitaires	10 000,00 €	Autofinancement	86 000 €
Chauffage VMC	50 000,00 €		
Electricité courant faible	35 000,00 €		
Total travaux	502 000,00 €		
Honoraires	68 000,00 €		

Ce plan de financement initial pourra être optimisé par l'obtention de financements thématiques et complémentaires.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré,

VALIDE le projet présenté

VALIDE le plan de financement prévisionnel présenté

SOLLICITE les participations financières de l'Etat et du Conseil Départemental conformément au plan de financement ci-dessus et tous autres financeurs potentiels

AUTORISE le Président à signer tous les documents administratifs en relation avec l'objet de la délibération.

Décision adoptée à 79 Voix POUR

Activités et aménagements de pleine nature – Mobilité douce

Rapporteur : Roland PEYRON

Activités de pleine nature**118 - 2020 Convention avec le Syndicat Mixte du Parc naturel régional des Baronnies provençales pour l'achat, l'entretien et l'exploitation d'éco-compteurs sur la voie douce « Au fil de l'Eygues »**

Il est proposé aux élus communautaires de se positionner sur la signature d'une convention de partenariat avec Syndicat Mixte du Parc des Baronnies provençales, portant principalement sur :

Le portage via le SMBP permet d'obtenir le plan de financement suivant :

	Région Sud-PACA	Département	SMBP	CCBDP	TOTAL (€ HT)
Eco compteur 1 : Aubres	1 826 € <i>Sur relicat autre projet APN (2018)</i>		913 €	1 826 €	4 566 €
Eco compteur 2 : Secteur Haut-Nyonsais		6357 € <i>Dossier global pour les éco-compteurs N°2 et N°3</i>			5 640 €
Eco compteur 3 : Secteur Nyonsais		<i>prise en charge à 60 % du coût HT (2019 - 2020)</i>	2 119 €	2 119 €	4 955 €
TOTAL (€ HT)	1 826 €	6 357 €	3 032 €	3 945 €	15 161 €

Le reste à charge pour la CCBDP subventions et participation du SMBP déduites est de 3 945 € HT sur un total de 15 161 € HT.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré,

VALIDE le principe de partenariat avec le Syndicat Mixte du Parc naturel régional des Baronnies provençales pour l'achat, l'entretien et l'exploitation de 3 éco-compteurs sur « au fil de l'Eygues »

VALIDE les termes de la convention ci-jointe.

AUTORISE le Président à effectuer toutes les démarches et à signer tous documents nécessaires à la mise en œuvre de la présente décision,

Décision adoptée à : 76 Voix POUR – 2 OPPOSITIONS

Economie

119 - 2020

**Attribution d'une subvention à l'association Solidarité paysans
Drôme Ardèche**

Cette subvention permettra à l'association de faire face à l'augmentation des frais de déplacements des bénévoles et des salariés et ainsi poursuivre ce suivi de proximité.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré

DECIDE l'attribution d'une subvention de 3 200 € pour l'Association « Solidarité paysans Drôme Ardèche » ;

AUTORISE le Président à signer tous les documents administratifs en relation avec l'objet de la délibération.

Décision adoptée à 80 Voix POUR

Développement Touristique - Drôme Provençale - Equipement touristique et sportif d'intérêt communautaire

Rapporteur : Sébastien BERNARD

Associations

120 - 2020

Attribution de subventions aux associations

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré

DECIDE l'attribution des subventions budgétées en 2020 dans le cadre précité

AUTORISE le Président à signer tous les documents relatifs à cette délibération.

Décision adoptée à 80 Voix POUR

Gestion et traitement des déchets ménagers et assimilés - Aire d'accueil des gens du voyage

Rapporteur : Christian Cornillac

Déchets

121 - 2020 Convention d'optimisation de la collectes, transfert et traitement des déchets ménagers sur le bassin de vie « la Motte-Chalancon – Rémuzat »

Cette convention est signée pour une durée de 3 ans renouvelable deux fois un an et peut être résiliée chaque année par une des parties.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré

APPROUVE la convention avec la CCD sur l'optimisation de la collecte, transfert et traitement des déchets ménagers sur le bassin de vie « la Motte-Chalancon – Rémuzat » ;

AUTORISE le Président à signer cette convention ;

Décision adoptée à : 80 Voix POUR

Voirie - ADN

Rapporteur : Stéphane DECONNINCK

Voirie

122 - 2020 Convention de fond de concours avec la commune de Nyons pour les travaux de voirie 2020

Le montant des travaux estimés pour 2020 est de 56 426.71 € HT, la commune souhaite verser un fond de concours de 12 000 € HT.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré

APPROUVE le projet de convention de fond de concours avec la commune de Nyons ;

AUTORISE le Président à signer cette convention ;

Décision adoptée à : 80 Voix POUR

Enfance - Jeunesse - Prévention Spécialisée - Contrat Local de Santé

Rapporteur : Éric RICHARD

Jeunesse

123 - 2020

Renouvellement d'une convention de partenariat « animation jeunesse de proximité » avec le Département de la Drôme pour les années 2020 à 2021

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré

AUTORISE le Président à renouveler la Convention « animation jeunesse de proximité » au titre des années 2021 et 2022 avec le Département de la Drôme.

Décision adoptée à : 80 Voix POUR

Enfance - Jeunesse - Prévention Spécialisée - Contrat Local de Santé

Rapporteur : Éric RICHARD

Jeunesse

124 - 2020

Demande de subvention au Département de la Drôme dans le cadre de la politique jeunesse au titre de l'année 2021

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré

AUTORISE le Président à solliciter une subvention d'un montant de 55 000 € auprès du Département de la Drôme dans le cadre de la politique jeunesse au titre de l'année 2021, et à signer tous les documents relatifs à cette délibération.

Décision adoptée à : 80 Voix POUR

Enfance - Jeunesse - Prévention Spécialisée - Contrat Local de Santé

Rapporteur : Éric RICHARD

Jeunesse

125 - 2020

Demande de subvention au Département de la Drôme dans le cadre de la prévention spécialisée au titre de l'année 2021

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré

AUTORISE le Président à solliciter une subvention d'un montant de 35 000 € auprès du Département de la Drôme dans le cadre de la prévention spécialisée au titre de l'année 2021, et à signer tous les documents relatifs à cette délibération.

Décision adoptée à : 80 Voix POUR

Allocution de M. Dayre en l'honneur à Mme la Sous-Préfète ... (Annexe)

L'ordre du jour étant épuisé, M. le président invite Mme la Sous-Préfète et l'ensemble des conseillers à lever le verre de l'amitié.